COPIE

REQUETE A FIN D'ASSIGNER D'HEURE A HEURE
(article 485 du NCPC)

la SAS B2S CERITEX et la SAS MEDIATEL, ci-après dénommées, sollicite de Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de PARIS
l'autorisation de délivrer d'heure à heure en raison de l'urgence, l'assignation en référé ci-après transcrite.
Fait à PARIS , le 24 Octobre 2003. HERALD

ORDONNANCE Premier Vice-Président délégué par le Président
Nous [redacted] du Tribunal de Grande Instance de PARIS
vu la requête qui précède, les motifs exposés dans l'assignation ci-après transcrite,
Disons que l'exposant pourra assigner devant nous, statuant en référé, à l'audience des référés ou en notre cabinet au Tribunal, pour le lundi 3 novembre 2003 à 15 heures devant M. BINOCHE
L'assignation autorisée sera délivrée avant le 28 X 03 à 19 H
Fait à PARIS, le 24 X 03

Premier Vice Président
Cabinet de la Référé Blanche

ASSIGNATION EN RÉFÉRÉ D'HEURE A HEURE
Devant Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de PARIS

L'an deux mille trois et le Vingt Sept OCTOBRE

POUR :

1°) **La SAS B2S CERITEX,**
Immatriculée au RCS NANTERRE N°338 695 729, dont le siège social est 69 bis rue d'Aguesseau à Boulogne Billancourt (92100), prise en la personne de son représentant légal,

2°) **la SAS MEDIATEL,**
Immatriculée au RCS NANTERRE N°394 073 852, dont le siège social est 69 bis rue d'Aguesseau à Boulogne Billancourt (92100) prise en la personne de ses représentants légaux,

Ayant pour Avocat:
Maître Mathilde BERNARDIN-HOCQUARD
Avocat au Barreau de PARIS
128 Boulevard Saint-Germain
75006 PARIS
Tél :01 46.33.02.21 - Fax : 01 46.33.95.38
Palais : C1201

Emmanuel WAPLER
Huissier de Justice Associé
45, Quai de Seine
75019 PARIS

03.074 MBH

J'ai, Huissier de Justice

Nous, Emmanuel WAPLER, Huissier de Justice Associé Audiencier près le Tribunal de Grande Instance de Paris, y demeurant 40 Quai de la Seine, soussigné

DONNE ASSIGNATION A :

1°) **Syndicat SUD CERITEX et ses filiales**
domicilié 23, rue de la MARE à Paris (75020)
prise en la personne de son représentant légal, où étant et parlant à, **Par copie séparée**

2°) **Syndicat SUD PTT**
domicilié 23, rue de la Mare à Paris (75020),
prise en la personne de ses représentants légaux, où étant et parlant à, **Par copie séparée**

3°) R@S (Reseau Associatif Syndical)
Association Loi 1901, dont le siège social est 9, rue des Petites Ecuries à Paris (75010),
prise en la personne de son représentant légal, ou étant et parlant à,

"OU ÉTANT ET PARLANT A COMME
DIT CI-APRÈS"

Il vous est donné assignation à comparaître le lundi 3 Novembre 2003 à 15 heures, à l'audience de, et par devant, Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de PARIS, rendant justice en son audience des référés, en son prétoire habituel, sis à Paris - Palais de Justice – 4, Boulevard du Palais (75004).

IMPORTANT :

Vous devez comparaître à cette audience ou vous y faire représenter par un Avocat inscrit au barreau de Paris.

A défaut, vous vous exposeriez à ce qu'une ordonnance soit rendue à votre encontre sur les seuls éléments fournis par votre adversaire.

Les pièces au soutient de la présente action sont référencées et listées selon un bordereau annexé en fin d'acte.

03.074 MBH

OBJET DE LA DEMANDE

La Société CERITEX, aux droits de laquelle se trouve désormais la SAS B2S CERITEX, a été créée en 1973, sous le nom CERIT et avait, à l'origine, pour activité la prestation de service de conseil en ingénierie télécom.

La prise en régie d'exploitation téléphonique lui assure rapidement une place de spécialiste en réception d'appels dans le domaine de l'accueil téléphonique.

En 1986, la Société change de nom et devient CERITEX en développant le métier de l'accueil téléphonique en gestion déléguée et mise à disposition de standards téléphoniques

En 1999, la Société se rapproche du groupe britannique HAYS et devient la Société HAYS CERITEX.

En juin 2003, le groupe B2S fait l'acquisition de la Société HAYS CERITEX et de l'ensemble de ses filiales.

La Société B2S CERITEX comprend plusieurs filiales ayant des activités relativement similaires:

- SAS MEDIATEL,
- SARL TIMING,

De façon générale, la Société B2S CERITEX et ses filiales proposent à ses clients, pour la plupart des grandes sociétés françaises ayant acquis une certaine notoriété sur le plan national comme international, l'ensemble des services liés à la relation client à distance, notamment par téléphone, e-mail, des standards téléphoniques, appels entrant et/ou sortants, de la prise de rendez-vous, de la détection de projets, de la vente par téléphone, du service clients et des opérations marketing.

Il est à noter que la Société mère, B2S, constitue avec ses filiales un groupe à forte croissance qui depuis sa création en 1996, est devenue n°2 du marché français dans le domaine de la relation-client avec le rachat du groupe CERITEX.

Fort d'une implantation sur tout le territoire nationale, et de plus de 2.500 collaborateurs, le groupe B2S s'est donné pour mission et ambition de développer la valeur du « Capital client » par :